



Troisième trimestre de 2010

Rapport de gestion

Le 4 novembre 2010

Table des matières

1.	Avant-propos	1
2.	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	2
3.	Actifs, obligations et actif net à la juste valeur d'ACE.....	3
4.	Actifs d'ACE	4
5.	Méthodes comptables.....	6
	5.1 Normes internationales d'information financière.....	6
6.	Résultats d'exploitation – troisième trimestre de 2010.....	7
7.	Résultats d'exploitation – neuf premiers mois de 2010.....	9
8.	Gestion financière et gestion du capital.....	11
	8.1 Analyse de la situation financière	11
	8.2 Flux de trésorerie	12
	8.3 Capital social	14
9.	Résultats financiers trimestriels.....	14
10.	Instrument financiers et gestion du risque	15
11.	Arrangements hors bilan	16
12.	Opérations entre apparentés.....	16
13.	Estimations comptables critiques.....	17
14.	Facteurs de risque	17
15.	Contrôles et procédures	18

1. Avant-propos

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en société de portefeuille de placement chapeautant des sociétés du secteur de l'aviation commerciale. Les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B d'ACE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous les symboles ACE.A et ACE.B, respectivement.

Le 6 janvier 2010, ACE a réalisé une offre de rachat substantielle pour annulation de 3,2 millions d'actions au prix de 6,20 \$ l'action pour un prix d'achat global de 20 M\$.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa part de l'encours de la facilité de crédit garantie d'Air Canada (la « facilité de crédit »), soit un montant de 150 M\$, ainsi que les intérêts et des frais de paiement anticipé, pour un montant total de 156 M\$. Ce remboursement anticipé faisait suite à la récente réalisation, par Air Canada, de placements d'un capital global d'environ 1,1 G\$ visant deux séries de billets garantis prioritaires de premier rang et une série de billets garantis prioritaires de deuxième rang, clos le 3 août 2010.

Au 31 octobre 2010, les principaux actifs d'ACE sont une participation de 27 % dans Air Canada et environ 210 M\$ de trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Conseil d'administration continuera d'examiner activement les différentes options permettant de maximiser la valeur actionnariale et de retourner les actifs aux actionnaires.

Les états financiers d'ACE ont été établis selon les règles de présentation propres à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui se fonde sur la matérialisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal de l'activité. Depuis le 27 octobre 2009, ACE ne consolide plus la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'Air Canada. La participation d'ACE dans Air Canada est depuis cette date comptabilisée à la valeur de consolidation et la valeur comptable de cette participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat et des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à la Société.

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et notes complémentaires d'ACE pour le troisième trimestre de 2010, les états financiers consolidés annuels vérifiés d'ACE; les notes s'y rapportant et le rapport de gestion pour 2009. « Société » y a le sens, selon le contexte, d'ACE et de ses participations dans le secteur de l'aviation commerciale collectivement, d'ACE et de l'une ou plusieurs de ses participations dans le secteur de l'aviation commerciale, de l'une ou plusieurs de ses participations dans le secteur de l'aviation commerciale, ou d'ACE à proprement parler. Sauf indication contraire, tous les montants en numéraire sont exprimés en dollars canadiens. Sauf indication contraire, le présent rapport de gestion est actuel en date du 4 novembre 2010.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Il y a lieu de se reporter à cet égard à la rubrique 2, *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs*, pour une présentation des risques, incertitudes et hypothèses liés à ces énoncés. La rubrique 14 du présent rapport de gestion et la rubrique 15, *Facteurs de risque*, du rapport de gestion de 2009 d'ACE daté du 11 février 2010, qui se trouve sur SEDAR au www.sedar.com, font état des risques que court en général ACE.

Le Comité de vérification, des finances et du risque d'ACE a examiné le rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du troisième trimestre de 2010 ainsi que les notes complémentaires, et le Conseil d'administration d'ACE a approuvé ces documents avant leur diffusion. Pour un complément d'information sur les documents financiers publics d'ACE, dont sa Notice annuelle, on se reportera aux sites de SEDAR au www.sedar.com ou d'ACE au www.aceaviation.com.

2. Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Dans ses communications publiques orales ou écrites, ACE fait souvent des déclarations qui sont considérées comme des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et qui sont reprises dans le présent rapport de gestion ou qui peuvent être intégrées à des documents déposés auprès d'organismes de réglementation et d'autorités de réglementation des valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs rendent compte d'analyses et d'autres informations basées sur des prévisions de résultats à venir et des estimations de montants qui ne peuvent pas être déterminés pour l'heure. Ces énoncés peuvent porter notamment sur des stratégies, des attentes, des opérations prévues ou des actions à venir. Ils se reconnaissent à l'emploi de termes comme *prévoir*, *projeter*, *pouvoir*, *planifier* et *estimer*, employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.

Comme, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Toute prévision ou projection n'est donc pas entièrement assurée en raison, notamment, de la survenance possible d'événements extérieurs ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. Les résultats qui y sont présentés peuvent différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs, dont les conditions du secteur, du marché, du crédit et de l'économie en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et de trouver du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les taux de change et d'intérêt, les employés et relations de travail, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les questions d'assurance et leurs coûts, l'évolution de la demande par suite du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation et des procédures, les litiges et actions en cours ou à venir avec des tiers, ainsi que les facteurs précisés dans le présent rapport de gestion et, en particulier, ceux dont il est question à la rubrique 14 du présent rapport de gestion et à la rubrique 15, *Facteurs de risque*, du rapport de gestion de 2009 d'ACE daté du 11 février 2010. Les énoncés prospectifs du présent rapport de gestion représentent les attentes d'ACE en date de son établissement, et ils peuvent changer ultérieurement. Toutefois, ACE n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable.

3. Actifs, obligations et actif net à la juste valeur d'ACE

Le tableau qui suit présente les actifs et les obligations évalués à la juste valeur d'ACE au 31 octobre 2010 et au 30 septembre 2010. Il a pour objet de présenter des informations sur les actifs et les obligations d'ACE dont se servent certains actionnaires d'ACE pour évaluer la situation financière de la Société. Ces informations, y compris l'actif net à la juste valeur, ne sont pas établies selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et elles ne sauraient être comparées à des informations similaires présentées par d'autres sociétés. Ces informations ne sauraient se substituer au bilan d'ACE, lequel a été dressé selon les PCGR du Canada selon le principe de la continuité de l'exploitation, ni rendre compte de la valeur de l'actif net d'ACE advenant une liquidation ou de la juste valeur d'ACE dans sa totalité ou par action.

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2010	30 septembre 2010
Actions d'Air Canada ¹⁾	283 \$	216 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	210	211
Impôts indirects à recevoir ²⁾	37	37
Bons de souscription d'Air Canada ¹⁾	6	4
	536	468
Impôts indirects à payer ²⁾	(39)	(39)
Obligations à court terme	(2)	(2)
Éventualités ³⁾	-	-
	(41)	(41)
Actif net à la juste valeur	495 \$	427 \$
Actif net à la juste valeur par action – de base	15,25 \$	13,15 \$

1) Au 31 octobre 2010, ACE détient une participation de 27,0 % dans Air Canada, composée de 75 millions d'actions à droit de vote de catégorie B. Aux termes de la facilité de crédit, ACE a reçu 1 250 000 bons de souscription le 30 juillet 2009 aux fins de l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada. Les bons de souscription ont un prix d'exercice de 1,51 \$ l'action, ils peuvent être exercés en tout temps et ils expirent quatre ans après la date d'émission. Air Canada a émis 1 250 000 bons de souscription supplémentaires à ACE le 19 octobre 2009 au titre du rachat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à un prix d'exercice de 1,44 \$ l'action, pouvant être exercés en tout temps et expirant quatre ans après la date d'émission. La juste valeur des avoirs d'ACE en actions d'Air Canada, qui totalise 283 M\$ au 31 octobre 2010 et 216 M\$ au 30 septembre 2010, est établie en fonction du cours de clôture de l'action de catégorie B d'Air Canada le 29 octobre 2010, à la TSX, soit 3,77 \$, et du cours de cette action au 30 septembre 2010, soit 2,88 \$.

2) À la fin d'octobre 2010, ACE a reçu de nouvelles cotisations d'impôts indirects de Revenu Québec dont le montant s'élève à 32 M \$ (y compris les intérêts et pénalités de 2 M\$). D'autres nouvelles cotisations connexes de 7 M\$ sont prévues. Ces avis de nouvelles cotisations ont trait à des contrôles de la TPS et de la TVQ visant ACTS SEC et la société qu'elle a remplacée, Société en commandite ACTS, pour des périodes antérieures à la monétisation d'ACTS SEC réalisée par ACE en octobre 2007. Le total des nouvelles cotisations, de 39 M\$, est inscrit au passif dans le bilan au 30 septembre 2010.

Un montant de 37 M\$ au titre de nouvelles cotisations peut être recouvré auprès d'Air Canada et d'autres parties. Ce montant comprend 35 M\$ à recouvrer auprès d'Air Canada à la suite de sa demande de crédit de taxe sur les intrants à l'Agence du revenu du Canada. Ce montant à recevoir de 37 M\$ est inscrit à l'actif dans le bilan au 30 septembre 2010.

Ces impôts indirects auront une incidence nette de 2 M\$ pour ACE, qui a constitué une provision à cet égard aux trimestres précédents de 2010.

3) ACE a déposé une demande auprès de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec afin d'obtenir des certificats de libération. ACE collabore avec les autorités fiscales dans le cadre de leurs vérifications des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2009. En plus des vérifications des déclarations de revenus, des vérifications relativement à d'autres impôts incluant la TPS et la TVQ sont en cours. Il est possible que ces vérifications concernant ACE et ses filiales entraînent de nouvelles cotisations dans l'avenir. Dans l'éventualité où ACE procéderait à une liquidation, des coûts additionnels et d'autres passifs pourraient survenir.

4. Actifs d'ACE

Au 31 octobre 2010, les principaux actifs d'ACE étaient les suivants :

- une participation de 27,0 % (75 millions d'actions à droit de vote de catégorie B) dans Air Canada;
- 2,5 millions de bons de souscription visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada aux prix d'exercice de 1,44 \$ (1,25 million de bons) et de 1,51 \$ (1,25 million de bons) par action;
- un montant de 210 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 octobre 2010, ACE avait également des impôts indirects à recevoir de 37 M\$ (se reporter à la rubrique 8.1 du présent rapport de gestion pour de plus amples détails).

Air Canada
Participation de 27 % d'ACE dans Air Canada

La participation d'ACE dans Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation, c'est-à-dire que la valeur comptable de la participation dans Air Canada est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat et des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à la Société. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, un bénéfice lié à une participation à la valeur de consolidation de 74 M\$ et de 3 M\$, respectivement, a été constaté, représentant la quote-part des résultats d'Air Canada revenant à ACE, après ajustements. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, un montant de 11 M\$ et de 41 M\$, respectivement, a été constaté au titre des autres éléments du résultat étendu, représentant la quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE.

Le tableau qui suit présente la ventilation de la valeur comptable et de la juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada :

Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 31 décembre 2009	99 \$
Quote-part du bénéfice pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010	3
Quote-part des autres éléments du résultat étendu pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010	41
Valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada au 30 septembre 2010	143 \$
Juste valeur de la participation d'ACE dans Air Canada au 30 septembre 2010	216 \$
Total de l'actif d'Air Canada au 30 septembre 2010	10 686 \$
Total du passif d'Air Canada au 30 septembre 2010	8 948 \$
Perte nette d'Air Canada pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010	(27) \$

*Prêt garanti de 150 M\$ à Air Canada (remboursé le 3 août 2010)**Événements importants au troisième trimestre de 2010*

Le 15 juillet 2010, ACE a conclu une entente avec Air Canada visant les modalités de remboursement anticipé relatives à la facilité de crédit garantie d'Air Canada. Selon cette entente, moyennant le respect de certaines conditions, le pourcentage à payer applicable à un paiement anticipé a été ramené de 3,0 % à 1,0 %. Air Canada a conclu des ententes similaires avec les autres prêteurs qui étaient parties à la facilité de crédit de 600 M\$ en juillet 2009.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa part de l'encours de la facilité de crédit, soit 150 M\$, ainsi que les intérêts et des frais de paiement anticipé, pour un montant total de 156 M\$. Ce remboursement anticipé faisait suite à la réalisation, par Air Canada, de placements récents d'un capital global d'environ 1,1 G\$, visant deux séries de billets garantis prioritaires de premier rang et une série de billets garantis prioritaires de deuxième rang, clos le 3 août 2010.

Événements importants au deuxième trimestre de 2010

Air Canada a imputé 54 M\$ (43 M\$ après impôts) aux intérêts débiteurs relativement au remboursement de la facilité de crédit au deuxième trimestre de 2010. Une tranche de 12 M\$ de la quote-part d'ACE sur la perte d'Air Canada au deuxième trimestre de 2010, à la valeur de consolidation, est attribuable à ce montant.

Événements importants au premier trimestre de 2010

Conformément aux conditions de la facilité de crédit, au premier trimestre de 2010, Air Canada a conclu une entente avec un nouveau prêteur, constitué d'un groupe d'entités apparentées, afin d'obtenir une augmentation de 100 \$ de la facilité de crédit de 600 M\$. L'ajout à la facilité s'est traduit par une hausse, au prorata, du montant des versements de remboursement prévus, y compris du paiement final. Air Canada a encaissé un montant de 100 M\$, moins des frais de financement de 2 M\$, en février 2010. L'augmentation de la facilité de crédit n'a donné lieu à l'émission d'aucun bon de souscription supplémentaire. ACE et les autres prêteurs parties à la facilité de crédit ne se sont pas portés parties prêteuses pour cette augmentation de la facilité.

Le 29 juillet 2009, ACE s'est portée partie prêteuse à la facilité de crédit de 600 M\$ avec un certain nombre d'autres prêteurs, pour un montant de 150 M\$. Pour de plus amples renseignements sur cette facilité de crédit, voir la note 3 des états financiers consolidés vérifiés annuels de la Société pour 2009. La facilité de crédit est remboursable en 16 versements trimestriels égaux et consécutifs de 30 M\$ à compter d'août 2010, et par le versement d'un montant final de 120 M\$ exigible en juillet 2014. La facilité de crédit porte intérêt au taux le plus élevé entre le taux des acceptations bancaires ou 3,00 %, plus 9,75 %. Les obligations d'Air Canada aux termes de la facilité de crédit sont garanties par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés.

2,5 millions de bons de souscription

Aux termes de la facilité de crédit, le 30 juillet 2009, ACE a reçu 1 250 000 bons de souscription visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada à un prix d'exercice de 1,51 \$ l'action, pouvant être exercés en tout temps et expirant quatre ans après la date d'émission. Le 19 octobre 2009, ACE a reçu 1 250 000 bons de souscription supplémentaires visant l'achat d'actions à droit de vote de catégorie B d'Air Canada assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ l'action, pouvant être exercés en tout temps et expirant quatre ans après la date d'émission.

Les bons de souscription sont présentés comme des bons de souscription d'Air Canada émis au titre de la facilité de crédit, et toute variation de la juste valeur est inscrite à titre de gain (ou de perte) sur instruments financiers constatés à la juste valeur à l'état consolidé des résultats. La juste valeur globale des 2 500 000 bons de souscription, qui s'établit à 4 M\$ au 30 septembre 2010 (néant au 31 décembre 2009), a été calculée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

ACTS Aéro

Comme l'explique la rubrique 5 du rapport de gestion de 2009 d'ACE, le 22 janvier 2010, ACE a conclu une convention de restructuration et de blocage avec Aveos, Soutien & services techniques ACTS Aéro Inc. (« ACTS Aéro »), des prêteurs et d'autres actionnaires. Aux termes de la restructuration, complétée le 12 mars 2010, ACE a cédé, moyennant une contrepartie nulle, ses actions dans ACTS Aéro à une société nouvellement constituée dans laquelle ACE ne détient aucune participation. Aux termes d'un acte de libération conclu le 12 mars 2010, ACE et ACTS SEC ont été dégagées de la responsabilité à l'égard des réclamations qui pourraient découler du contrat d'achat de l'actif lié à la monétisation d'ACTS du 16 octobre 2007, en contrepartie d'un paiement de 1,25 M\$, lequel est constaté à titre de perte sur participation au premier trimestre de 2010.

5. Méthodes comptables

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes complémentaires d'ACE pour le troisième trimestre de 2010. ACE dresse ses états financiers consolidés selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux PCGR du Canada.

Les résultats d'ACE rendent compte de la consolidation d'Air Canada jusqu'au 27 octobre 2009. Depuis cette date, la participation que détient ACE dans Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation. En conséquence, le résultat d'exploitation d'ACE pour le troisième trimestre de 2010 n'est pas directement comparable au résultat d'exploitation du troisième trimestre de 2009.

Les principes et méthodes comptables ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'ACE pour le troisième trimestre de 2010 et des notes complémentaires sont décrits à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés d'ACE pour l'exercice 2009.

Pour dresser les états financiers consolidés d'ACE conformément aux PCGR du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif déclarés, sur la présentation du passif éventuel et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période visée par les états financiers. ACE révisé ces estimations et hypothèses à intervalles réguliers, en fonction des antécédents et d'autres facteurs pertinents. Les montants réels pourraient différer sensiblement de ces estimations et hypothèses. On se reportera à la rubrique 14 du rapport de gestion de 2009 d'ACE daté du 11 février 2010 pour un complément d'information sur les estimations comptables critiques d'ACE.

5.1 Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que, le 1^{er} janvier 2011, les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront commencer à appliquer les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel analogue à celui sur lequel sont fondés les PCGR du Canada, mais elles présentent des différences importantes en ce qui a trait à la constatation, à l'évaluation et aux informations à fournir.

En conséquence, la Société s'est dotée d'un plan visant à convertir ses états financiers consolidés aux IFRS. Le plan vise notamment à déterminer l'incidence que les IFRS auront sur la Société et il progresse comme prévu.

Bien que l'évaluation ne soit pas encore terminée, la Société ne s'attend pas à repérer des différences significatives entre ses méthodes comptables actuelles et les méthodes qu'elle doit ou devrait appliquer dans l'établissement d'états financiers selon les IFRS, vu la nature actuelle des activités, de l'actif et du passif d'ACE. La Société continuera de suivre de près l'évolution du dossier des nouvelles normes.

6. Résultats d'exploitation – troisième trimestre de 2010

Jusqu'au 27 octobre 2009, ACE avait deux secteurs isolables, Air Canada et les Éléments non sectoriels et éliminations (« ENSE »). Depuis cette date, ACE n'en a plus qu'un, ACE (auparavant les ENSE).

	3^e trimestre de 2010
(en millions de dollars canadiens)	
Produits d'exploitation	- \$
Charges d'exploitation	1
Perte d'exploitation	(1)
Produits (charges) hors exploitation	
Intérêts créditeurs	3
Gain sur instruments financiers constatés à la juste valeur	2
Quote-part du bénéfice d'Air Canada	74
	79
Bénéfice avant l'élément suivant	78
Économie (charge) d'impôts	-
Bénéfice de la période	78 \$

Le rapprochement ci-après fournit des renseignements supplémentaires permettant de distinguer les ENSE des résultats d'Air Canada incorporés dans les états financiers consolidés du troisième trimestre de 2009, alors que les résultats d'Air Canada entraient encore dans le périmètre de consolidation.

(en millions de dollars canadiens)	3 ^e trimestre de 2009		
	Air Canada	ENSE	ACE
Produits d'exploitation			
Produits passages	2 400 \$	- \$	2 400 \$
Produits fret	92	-	92
Autres produits	178	-	178
	2 670	-	2 670
Charges d'exploitation			
Carburant avions	682	-	682
Salaires et charges sociales	437	-	437
Redevances aéroportuaires et de navigation	272	-	272
Achat de capacité à Jazz	246	-	246
Amortissement et désuétude	171	(1)	170
Maintenance avions	183	-	183
Restauration et fournitures connexes	82	-	82
Communications et technologies de l'information	70	-	70
Locations avions	81	-	81
Commissions	51	-	51
Autres charges d'exploitation	327	1	328
	2 602	-	2 602
Bénéfice d'exploitation	68	-	68
Produits (charges) hors exploitation			
Intérêts créditeurs	2	1	3
Intérêts débiteurs	(87)	-	(87)
Intérêts capitalisés	1	-	1
Gain sur autres actifs	1	-	1
Perte au rachat d'actions privilégiées et d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	(10)	(10)
Gain sur instruments financiers constatés à la juste valeur	4	-	4
Autres	(4)	-	(4)
	(83)	(9)	(92)
Perte avant les éléments suivants	(15)	(9)	(24)
Participation sans contrôle	(3)	(69)	(72)
Gain de change	295	-	295
Charge d'impôts	-	(1)	(1)
Bénéfice net (perte) de la période	277 \$	(79) \$	198 \$

Les résultats d'exploitation d'ACE tiennent compte de la consolidation des activités d'Air Canada jusqu'au 27 octobre 2009, dans la colonne « Air Canada ». Après cette date, Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation. Les résultats d'exploitation d'ACE pour le troisième trimestre de 2010 ne sont donc pas directement comparables à ceux du troisième trimestre de 2009.

ACE a inscrit une perte d'exploitation de 1 M\$ au troisième trimestre de 2010, contre un bénéfice d'exploitation de 68 M\$ au troisième trimestre de 2009. Le résultat consolidé d'ACE pour le troisième trimestre de 2009 tenait compte du bénéfice d'exploitation de 68 M\$ d'Air Canada.

ACE a inscrit des produits d'exploitation de néant et des charges d'exploitation de 1 M\$ au troisième trimestre de 2010. À la même période de 2009, ACE avait déclaré des produits d'exploitation de 2 670 M\$ et des charges d'exploitation de 2 602 M\$.

Les produits hors exploitation se chiffrent à 79 M\$ pour le troisième trimestre de 2010, contre des charges hors exploitation de 92 M\$ au troisième trimestre de 2009. Les produits hors exploitation du troisième trimestre de 2010 tiennent compte de la quote-part revenant à ACE du bénéfice de 74 M\$ d'Air Canada. Sont comprises dans les résultats du troisième trimestre de 2009 des charges hors exploitation de 83 M\$ d'Air Canada.

Pour le troisième trimestre de 2010, le bénéfice s'établit à 78 M\$, soit un bénéfice de base et dilué de 2,41 \$ par action. Au troisième trimestre de 2009, ACE avait déclaré un bénéfice net de 198 M\$, soit un bénéfice de base de 5,57 \$ et un bénéfice dilué de 5,15 \$ par action.

7. Résultats d'exploitation – neuf premiers mois de 2010

Jusqu'au 27 octobre 2009, ACE avait deux secteurs isolables, Air Canada et les Éléments non sectoriels et éliminations (« ENSE »). Depuis cette date, ACE n'en a plus qu'un, ACE (auparavant les ENSE).

(en millions de dollars canadiens)	Neuf premiers mois de 2010
Produits d'exploitation	- \$
Charges d'exploitation	6
Perte d'exploitation	(6)
Produits (charges) hors exploitation	
Intérêts créditeurs	13
Perte sur participation	(1)
Gain sur instruments financiers constatés à la juste valeur	4
Quote-part du bénéfice d'Air Canada	3
Autres	(1)
	18
Bénéfice avant l'élément suivant	12
Économie (charge) d'impôts	-
Bénéfice de la période	12 \$

Le rapprochement ci-après fournit des renseignements supplémentaires permettant de distinguer les ENSE des résultats d'Air Canada incorporés dans les états financiers consolidés des neuf premiers mois de 2009, alors que les résultats d'Air Canada entraient encore dans le périmètre de consolidation.

(en millions de dollars canadiens)	Neuf premiers mois de 2009		
	Air Canada	ENSE	ACE
Produits d'exploitation			
Produits passages	6 469 \$	- \$	6 469 \$
Produits fret	248	-	248
Autres produits	674	-	674
	7 391	-	7 391
Charges d'exploitation			
Carburant avions	1 847	-	1 847
Salaires et charges sociales	1 333	4	1 337
Redevances aéroportuaires et de navigation	743	-	743
Achat de capacité à Jazz	746	-	746
Amortissement et désuétude	495	(5)	490
Maintenance avions	557	-	557
Restauration et fournitures connexes	222	-	222
Communications et technologies de l'information	229	-	229
Locations avions	250	-	250
Commissions	140	-	140
Autres charges d'exploitation	1 062	7	1 069
	7 624	6	7 630
Perte d'exploitation	(233)	(6)	(239)
Produits (charges) hors exploitation			
Intérêts créditeurs	12	2	14
Intérêts débiteurs	(286)	(6)	(292)
Intérêts capitalisés	4	-	4
Perte sur autres actifs	(70)	-	(70)
Perte au rachat d'actions privilégiées et d'obligations de premier rang convertibles d'ACE	-	(43)	(43)
Gain sur instruments financiers constatés à la juste valeur	73	-	73
Autres	(5)	-	(5)
	(272)	(47)	(319)
Perte avant les éléments suivants	(505)	(53)	(558)
Participation sans contrôle	(11)	(9)	(20)
Gain de change	549	-	549
Charge d'impôts	(1)	(6)	(7)
Bénéfice net (perte) de la période	32 \$	(68) \$	(36) \$

Les résultats d'exploitation d'ACE tiennent compte de la consolidation des activités d'Air Canada jusqu'au 27 octobre 2009, dans la colonne « Air Canada ». Après cette date, Air Canada est comptabilisée à la valeur de consolidation. Les résultats d'exploitation d'ACE pour le troisième trimestre de 2010 ne sont donc pas directement comparables à ceux du troisième trimestre de 2009.

ACE a inscrit une perte d'exploitation de 6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2010, contre une perte d'exploitation de 239 M\$ pour les neuf premiers mois de 2009. Le résultat consolidé d'ACE pour les neuf premiers mois de 2009 tenait compte de la perte d'exploitation de 233 M\$ d'Air Canada.

ACE a inscrit des produits d'exploitation de néant et des charges d'exploitation de 6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2010. À la même période de 2009, ACE avait déclaré des produits d'exploitation de 7 931 M\$ et des charges d'exploitation de 7 630 M\$.

Les produits hors exploitation se chiffrent à 18 M\$ pour les neuf premiers mois de 2010, contre des charges hors exploitation de 319 M\$ pour les neuf premiers mois de 2009. Les produits hors exploitation des neuf premiers mois de 2010 tiennent compte de la quote-part revenant à ACE du bénéfice de 3 M\$ d'Air Canada. Pour les neuf premiers mois de 2009, ACE avait constaté au titre des charges hors exploitation une perte de 43 M\$ au rachat d'actions privilégiées et d'obligations de premier rang convertibles. Sont comprises dans les résultats des neuf premiers mois de 2009 des charges hors exploitation de 272 M\$ d'Air Canada.

Pour les neuf premiers mois de 2010, le bénéfice s'établit à 12 M\$, soit un bénéfice de base et dilué de 0,38 \$ par action. Pour les neuf premiers mois de 2009, ACE avait déclaré une perte de 36 M\$, soit une perte de base et diluée de 1,01 \$ par action.

8. Gestion financière et gestion du capital

Le tableau ci-dessous résume le bilan d'ACE aux 30 septembre 2010 et 31 décembre 2009.

Bilan consolidé condensé (en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211 \$	71 \$
Impôts indirects à recevoir	37	-
Intérêts à recevoir du prêt à Air Canada	-	3
Participation aux capitaux propres d'Air Canada	143	99
Prêt à Air Canada	-	150
Bons de souscription d'Air Canada émis au titre de la facilité de crédit	4	-
	395 \$	323 \$
Passif		
Impôts indirects à payer	39	-
Créditeurs et charges à payer	2 \$	3 \$
	41	3
Capitaux propres	354	320
	395 \$	323 \$

* Se reporter à la rubrique 11, Arrangements hors bilan.

8.1 Analyse de la situation financière

L'analyse qui suit se fonde sur le bilan d'ACE au 30 septembre 2010 par rapport à son bilan au 31 décembre 2009.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 30 septembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE se chiffraient à 211 M\$. Au 31 décembre 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE étaient de 71 M\$. On se reportera à la rubrique 8.2 ci-après pour une analyse des variations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie jusqu'au 30 septembre 2010.

Impôts indirects à recevoir et impôts indirects à payer

À la fin d'octobre 2010, ACE a reçu des avis de nouvelles cotisations d'impôts indirects de Revenu Québec dont le montant s'élève à 32 M\$ (dont des intérêts et des pénalités de 2 M\$). ACE devrait recevoir d'autres avis de nouvelles cotisations connexes de 7 M\$. Tous ces avis de nouvelles cotisations ont trait à des contrôles de la TPS et de la TVQ visant ACTS SEC et la société qu'elle a remplacée, Société en commandite ACTS, pour des périodes antérieures à la monétisation d'ACTS SEC réalisée par ACE en octobre 2007. Le total des nouvelles cotisations, de 39 M\$, est inscrit au passif dans le bilan au 30 septembre 2010.

Un montant de 37 M\$ au titre de nouvelles cotisations peut être recouvré auprès d'Air Canada et d'autres parties. Ce montant comprend 35 M\$ à recouvrer auprès d'Air Canada à la suite de sa demande de crédit de taxe sur les intrants à l'Agence du revenu du Canada. Ce montant à recevoir de 37 M\$ est inscrit à l'actif dans le bilan au 30 septembre 2010.

Ces impôts indirects auront une incidence nette de 2 M\$ pour ACE, qui a constitué une provision à cet égard aux trimestres précédents de 2010.

Participation dans Air Canada

Au 30 septembre 2010, la valeur comptable de la participation d'ACE dans Air Canada se chiffrait à 143 M\$, soit une augmentation de 44 M\$ pour les neuf premiers mois de 2010, représentant la quote-part revenant à ACE du bénéfice de 3 M\$ d'Air Canada pour la période et la quote-part des autres éléments du résultat étendu d'Air Canada revenant à ACE pour la période, soit 41 M\$.

Prêt à Air Canada

Au 30 septembre 2010, le prêt à Air Canada consenti par ACE se chiffrait à néant (150 M\$ au 31 décembre 2009). Au cours du trimestre considéré, Air Canada a remboursé à ACE sa part de l'encours de la facilité de crédit, soit 150 M\$, ainsi que les intérêts et des frais de paiement anticipé, pour un montant total de 156 M\$.

Capitaux propres

Au 30 septembre 2010, les capitaux propres d'ACE s'établissaient à 354 M\$, en hausse de 34 M\$ pour les neuf premiers mois de 2010. Cette hausse est attribuable au bénéfice de 12 M\$ pour la période et aux autres éléments du résultat étendu de 42 M\$, contrebalancée en partie par la réalisation par ACE, au premier trimestre, d'une offre de rachat substantielle visant le rachat, aux fins d'annulation, de 3,2 millions d'actions au prix de 6,20 \$ l'action, pour un prix d'achat global de 20 M\$. Cette opération a été comptabilisée comme une réduction de 9 M\$ du capital social et de 11 M\$ du surplus d'apport.

8.2 Flux de trésorerie

ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009.

Le tableau ci-après résume l'état des flux de trésorerie d'ACE pour les périodes indiquées.

(en millions de dollars canadiens)	Troisièmes trimestres		Neuf premiers mois	
	2010	2009	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 \$	(240) \$	11 \$	(188) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	107	(20)	(569)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	150	458	149	626
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pendant la période	155	325	140	(131)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	56	851	71	1 307
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	211 \$	1 176 \$	211 \$	1 176 \$

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne tiennent pas compte de placements à court terme de 167 M\$ au 30 septembre 2009.

Suit le résumé des principales opérations ou des principaux facteurs à s'être répercutés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE pour les neuf premiers mois de 2010 :

- En janvier 2010, la Société a procédé à une offre de rachat substantielle visant le rachat, aux fins d'annulation, de 1,4 million de ses actions à droit de vote variable de catégorie A et de 1,8 million de ses actions à droit de vote de catégorie B au prix de 6,20 \$ l'action. Le 6 janvier 2010, la Société a versé un prix de rachat total de 20 M\$ pour les actions déposées.
- En août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa part de l'encours de la facilité de crédit, soit 150 M\$, ainsi que les intérêts et des frais de paiement anticipé, pour un montant total de 156 M\$. On se reportera à la rubrique 4 du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Suit le résumé des principales opérations ou des principaux facteurs à s'être répercutés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE sur une base non consolidée pour les neuf premiers mois de 2009 :

- En janvier 2009, la Société a procédé à une offre de rachat substantielle visant le rachat, aux fins d'annulation, de 80 % de ses obligations de premier rang convertibles en circulation au 31 décembre 2008, pour un prix d'achat en espèces de 900 \$ par tranche de 1 000 \$ du capital. Le capital total des obligations de premier rang convertibles rachetées s'élève à 259 M\$. Le 21 janvier 2009, la Société a versé un prix de rachat total de 233 M\$ pour les obligations déposées.
- En janvier 2009, la Société a procédé à une offre publique de rachat substantielle visant le rachat, aux fins d'annulation, de 8,3 millions de ses actions privilégiées convertibles au prix de rachat de 20 \$ l'action privilégiée. Le 21 janvier 2009, la Société a versé un prix d'achat total de 166 M\$ pour les actions déposées.
- En mars 2009, la Société a procédé à une offre publique de rachat substantielle visant le rachat, aux fins d'annulation, de 1,0 million de ses actions privilégiées convertibles au prix de 20 \$ l'action privilégiée. Le 23 mars 2009, la Société a versé un prix d'achat total de 20 M\$ pour les actions déposées.
- En juillet 2009, ACE s'était portée partie prêteuse à la facilité de crédit d'Air Canada pour un montant de 150 M\$, soit 25 % de la facilité de crédit consentie à ce moment-là. La facilité de crédit était assortie d'une durée de cinq ans et remboursable en 16 versements trimestriels égaux et consécutifs à compter d'août 2010, et par le versement d'un montant final exigible en juillet 2014. La facilité de crédit portait intérêt au taux le plus élevé entre le taux des acceptations bancaires ou 3,00 %, plus 9,75 %. Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa part de l'encours de la facilité de crédit, soit 150 M\$, ainsi que les intérêts et des frais de paiement anticipé, pour un montant total de 156 M\$.
- En septembre 2009, ACE a conclu une entente avec Morgan Stanley Canada Limitée aux termes de laquelle ACE a racheté indirectement, aux fins d'annulation, la totalité de ses 3,2 millions d'actions privilégiées restantes au prix de 23,00 \$ CA l'action, pour un prix de rachat total de 74 M\$.

8.3 Capital social

Au 31 octobre 2010, les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE, ainsi que les autres actions ordinaires pouvant être émises, s'établissaient comme suit :

Nombre d'actions (en milliers)	31 octobre 2010	31 décembre 2009
Actions ordinaires émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	26 094	25 643
Actions à droit de vote de catégorie B	6 371	10 048
Total des actions ordinaires émises et en circulation ¹⁾	32 465	35 691
Actions ordinaires pouvant être émises		
Options sur actions ²⁾	45	48
Total des actions ordinaires en circulation et pouvant être émises	32 510	35 739

- 1) Le 6 janvier 2010, ACE a accepté le rachat, aux fins d'annulation, d'au total 1 401 094 actions à droit de vote variable de catégorie A et 1 824 711 actions à droit de vote de catégorie B au prix de 6,20 \$ l'action, pour un prix de rachat total de 20 M\$ conformément aux modalités de l'offre de rachat substantielle.
- 2) Le régime d'options d'achat d'actions de la Société est décrit à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2009. Au 31 octobre 2010, un total de 44 736 options sur actions assorties d'un prix d'exercice de 14,66 \$ étaient en circulation (47 812 options sur actions d'un prix d'exercice pondéré de 14,61 \$ en circulation au 31 décembre 2009). La diminution de 3 076 options sur actions depuis le 31 décembre 2009 est attribuable aux options déchues.

9. Résultats financiers trimestriels

Les données trimestrielles du tableau ci-après ne sont pas directement comparables par suite de la déconsolidation de la participation d'ACE dans Air Canada et de sa comptabilisation à la valeur de consolidation le 27 octobre 2009.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T4 2008	T1 2009	T2 2009	T3 2009	T4 ¹⁾ 2009	T1 2010	T2 2010	T3 2010
Produits d'exploitation	2 496 \$	2 391 \$	2 330 \$	2 670 \$	815 \$	- \$	- \$	- \$
Charges d'exploitation	(2 646)	(2 583)	(2 445)	(2 602)	(820)	(2)	(3)	(1)
Bénéfice (perte) d'exploitation	(150)	(192)	(115)	68	(5)	(2)	(3)	(1)
Total des produits (charges) hors exploitation, participation sans contrôle, écart de change et impôts ²⁾	(483)	(152)	225	130	(651)	(14)	(47)	79
Bénéfice net (perte)	(633) \$	(344) \$	110 \$	198 \$	(656) \$	(16) \$	(50) \$	78 \$
Résultat par action ³⁾								
– de base	(18,12) \$	(9,87) \$	3,16 \$	5,57 \$	(18,38) \$	(0,48) \$	(1,56) \$	2,41 \$
– dilué	(18,12) \$	(9,87) \$	2,68 \$	5,15 \$	(18,38) \$	(0,48) \$	(1,56) \$	2,41 \$

- 1) ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009.
- 2) Le premier trimestre de 2009 comprend une perte de 33 M\$ liée au rachat des obligations de premier rang convertibles et des actions privilégiées convertibles dans le cadre des offres de rachat substantielles réalisées en janvier 2009 et en mars 2009. Le troisième trimestre de 2009 comprend une perte au rachat des actions privilégiées de 10 M\$ ayant trait au rachat, aux fins d'annulation, du reste des actions privilégiées en septembre 2009. Le quatrième trimestre de 2009 comprend une perte de dilution de 411 M\$ du fait de l'émission d'actions par Air Canada, laquelle a ramené la participation d'ACE de 75 % à 27 % et tient compte d'une provision pour perte sur participation dans Air Canada de 219 M\$ du fait d'un ajustement de la valeur

comptable de la participation d'ACE dans Air Canada pour la ramener à 99 M\$ en fonction du cours de l'action d'Air Canada au 31 décembre 2009.

- 3) *Tient compte de l'incidence de l'offre de rachat substantielle réalisée par ACE, le 6 janvier 2010, où ACE a accepté pour rachat et annulation un total de 1 401 094 actions à droit de vote variable de catégorie A et 1 824 711 actions à droit de vote de catégorie B.*

10. Instruments financiers et gestion du risque

Gestion du risque

Au 30 septembre 2010, les instruments financiers d'ACE sont formés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 211 M\$ (71 M\$ au 31 décembre 2009), d'un prêt garanti à Air Canada de néant (150 M\$ au 31 décembre 2009), des bons de souscription émis au titre de la facilité de crédit d'Air Canada de 4 M\$ (néant au 31 décembre 2009), d'impôts indirects à recevoir de 37 M\$ (néant au 31 décembre 2009), des intérêts à recevoir d'Air Canada de néant (3 M\$ au 31 décembre 2009), d'impôts indirects à payer de 39 M\$ (néant au 31 décembre 2009) et d'autres passifs financiers de 2 M\$ (3 M\$ au 31 décembre 2009).

Les risques auxquels ACE est exposée du fait de ses actifs sont les suivants en date du 31 octobre 2010 :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, d'un montant de 210 M\$. Au 30 septembre 2010, le taux d'intérêt moyen pondéré portant sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'ACE est d'environ 0,97 %, ce qui expose la Société à un faible risque de perte en cas de baisse.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à réunir les fonds nécessaires pour faire face à ses échéances relativement à ses passifs financiers. Le risque est atténué par le fait qu'au 31 octobre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 210 M\$ et son passif financier, environ 41 M\$.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit lié principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. Ce risque est atténué par le fait que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont confiés uniquement à des établissements financiers solvables. La Société a pour objectif qu'aucun établissement financier ne puisse, individuellement, détenir plus de 25 % du total.

Récapitulatif du gain (de la perte) sur instruments financiers constatés à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)	Troisièmes trimestres		Neuf premiers mois	
	2010 ¹⁾	2009	2010 ¹⁾	2009
Dérivés liés au carburant auxquels ne s'applique pas la comptabilité de couverture	- \$	2 \$	- \$	78 \$
Bons de souscription d'Air Canada émis au titre de la facilité de crédit	2	-	4	-
Autres	-	2	-	(5)
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	2 \$	4 \$	4 \$	73 \$

1) ACE ne consolide plus les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Air Canada depuis le 27 octobre 2009. On se reportera à la rubrique 4, Investissements, du présent rapport de gestion.

11. Arrangements hors bilan

Garanties

Le 7 mai 2009, ACE est intervenue relativement au contrat de travail conclu entre Air Canada et M. Calin Rovinescu, son président et chef de la direction, afin de garantir les paiements exigés à Air Canada aux termes du contrat. De plus, ACE a convenu de faire en sorte que soit émise une lettre de crédit bancaire irrévocable d'un montant maximal de 5 M\$.

Le 11 mars 2010, le contrat en cause a été modifié de manière que la garantie cesse automatiquement en date i) du 1^{er} avril 2014 ou ii) de l'approbation par les actionnaires d'ACE de la liquidation d'ACE, si tant est qu'ACE exige cette approbation de la part de ses actionnaires, selon ce qui survient en premier. Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où les actionnaires d'ACE donneraient leur approbation et qu'un liquidateur ne soit pas désigné dans les 180 jours suivant le vote par lequel les actionnaires approuvent la liquidation d'ACE, la garantie redeviendra automatiquement en vigueur pour se terminer en date i) du 1^{er} avril 2014 ou ii) de la nomination du liquidateur d'ACE, selon ce qui survient en premier. Cet accord a aussi été modifié de manière qu'ACE ne soit plus obligée d'émettre une lettre de crédit bancaire.

12. Opérations entre apparentés

Au 30 septembre 2010, ACE détenait une participation de 27 % dans Air Canada. Air Canada a conclu diverses opérations entre apparentés avec ACE et Aveos (filiale d'ACTS Aéro), comme cela est décrit ci-après ainsi que dans les états financiers consolidés annuels vérifiés de 2009 de la Société.

Plan de restructuration d'Aveos

Au premier trimestre de 2010, Aveos s'est entendue avec ses prêteurs et ses porteurs de titres de participation sur les modalités d'un plan consensuel visant à restructurer le capital de l'entreprise. Dans le cadre de cette refonte du capital, Air Canada et Aveos ont conclu des ententes visant à régler certains contentieux et à modifier les conditions de certains arrangements contractuels de façon qu'Air Canada détienne à terme une participation minoritaire aux capitaux propres d'Aveos. La refonte s'est trouvée en outre à modifier certaines conventions d'intérêt commercial entre Air Canada et Aveos et, notamment, celles de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires et de l'Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées décrites dans les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société ainsi que ci-après. Les conditions modifiées relatives à des contrats de maintenance ne devraient pas avoir d'effet important sur la charge de maintenance pendant la durée de ces contrats.

Dans le cadre de ces ententes, Air Canada a également convenu de prolonger les modalités de remboursement de 22 M\$ de créances (dont il est question à la rubrique 13 du rapport de gestion de 2009 d'ACE daté du 11 février 2010, sous Entente conclue avec Aveos concernant des conditions de paiement révisées), échéant en 2010, sur six ans, avec des remboursements annuels sans intérêts, à condition que ces remboursements satisfassent à certaines conditions. Cette entente porte désormais le nom de « billet à terme ».

Les modalités de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont aussi été modifiées en vue de reporter à avril 2011 la détermination des actifs de retraite et des déficits de solvabilité qui s'y rapportent découlant du transfert de travailleurs syndiqués assurant des services de révision de cellules d'avions. Cela a eu pour conséquence de faire prendre en charge par Air Canada la responsabilité des variations du déficit de solvabilité des salariés touchés entre la date d'établissement de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, soit le 16 octobre 2007, et la date de transfert à Aveos, prévue pour avril 2011. Dans le cadre de la modification, toutes les lettres de crédit émises au titre de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires ont été annulées, et une nouvelle lettre de crédit d'un montant de 20 M\$ a été émise par Air Canada en faveur d'Aveos, en garantie du versement de la totalité des paiements de rémunération qu'Air Canada doit à Aveos à l'égard du passif lié aux prestations de retraite, indemnités d'invalidité et avantages complémentaires de retraite dont Air Canada est responsable au titre de l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires. Cette modification a donné lieu à une réduction, au premier trimestre de 2010, du dépôt en transit au titre de la lettre de facilité de crédit d'Air Canada de 23 M\$. D'ici à ce que les actifs et passifs au titre des conventions de retraite et d'avantages complémentaires d'Air Canada liés aux employés non syndiqués soient transférés à Aveos, le coût des prestations de retraite au titre des services rendus au cours de l'exercice ainsi que le coût des services rendus au cours de l'exercice et les coûts financiers liés aux prestations complémentaires applicables aux employés d'Air Canada assurant des services à Aveos seront répercutés par Air Canada à Aveos et, à ce titre, les modifications à l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires n'ont aucune répercussion comptable pour la période écoulée. On se reportera à la note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels vérifiés de 2009 pour un complément d'information sur l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires.

Comme cela est dit à la rubrique 4, ACE a cédé, moyennant une contrepartie nulle, ses actions dans ACTS Aéro à une société nouvellement constituée dans laquelle ACE ne détient aucune participation. En conséquence, Aveos et ACE ne sont plus des parties apparentées. Aveos et Air Canada ne sont plus des parties apparentées non plus.

13. Estimations comptables critiques

L'information sur les estimations comptables critiques d'ACE figure à la rubrique 14 du rapport de gestion de 2009 d'ACE daté du 11 février 2010. Aucun changement notable n'y a été depuis apporté.

14. Facteurs de risque

L'information sur les facteurs de risque auxquels est exposée la Société figure à la rubrique 15, *Facteurs de risque*, du rapport de gestion de 2009 d'ACE daté du 11 février 2010. Certains facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion d'ACE pour l'exercice 2009 ont été révisés pour tenir compte de ce qui suit :

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé à ACE sa quote-part de l'encours de la dette aux termes de la facilité de crédit, soit 150 M\$ (voir la rubrique 4 du présent rapport de gestion pour de plus amples informations). La composition de l'actif d'ACE a, de ce fait, été modifiée et le montant au titre du risque global lié à Air Canada auquel est exposée ACE a été réduit.

ACE a déposé une demande auprès de l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec afin d'obtenir des certificats de libération. ACE collabore avec les autorités fiscales dans le cadre de leurs vérifications des déclarations de revenus d'ACE pour les exercices 2005 à 2009. En plus des vérifications des déclarations de revenus, des vérifications relativement à d'autres impôts incluant la TPS et la TVQ. Il est possible que ces vérifications concernant ACE et ses filiales entraînent de nouvelles cotisations dans l'avenir.

15. Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

La Société s'est dotée de contrôles et procédures de communication de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est dûment présentée au Comité sur la politique d'information financière pour que des décisions appropriées et rapides puissent être prises relativement à l'information à rendre publique.

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été conçus par la direction, avec le concours du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et du chef des Affaires financières (le « chef des Affaires financières ») de la Société en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers de la Société à des fins de publication conformément aux PCGR.

La Société a déposé des attestations, signées par le chef de la direction et le chef des Affaires financières, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »), au moment du dépôt des documents annuels de la Société pour 2010. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des Affaires financières de la Société attestent, en application du *Règlement 52-109*, du caractère approprié de l'information financière communiquée, de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information financière de la Société, et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des Affaires financières de la Société attestent également du caractère approprié de l'information financière publiée dans les documents intermédiaires déposés auprès des autorités de réglementation. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des Affaires financières de la Société attestent en outre de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière de la Société et de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Rapport de la direction à l'égard des contrôles et procédures de communication de l'information

La direction, de concert avec le chef de la direction et le chef des Affaires financières de la Société, a conclu que, au 30 septembre 2010, la conception des procédures et contrôles de communication de la Société permettait effectivement de fournir une assurance raisonnable que :

- i) tout élément d'information important concernant la Société a été communiqué au Comité sur la politique d'information financière par d'autres;
- ii) les informations que la Société est tenue de communiquer dans le cadre de ses documents annuels et intermédiaires et des autres documents devant être déposés ou soumis en application des lois sur les valeurs mobilières ont été enregistrées, traitées, résumées et déclarées dans les délais prévus par lesdites lois sur les valeurs mobilières.

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction, avec le concours du chef de la direction et du chef des Affaires financières de la Société, a conclu que, au 30 septembre 2010, les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société avaient été conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers de la Société à des fins de publication conformément aux PCGR.

La direction ainsi que le chef de la direction et le chef des Affaires financières sont partis des critères définis dans le cadre intégré de contrôle interne du Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

Changements aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement de contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au cours du troisième trimestre de 2010 qui aurait eu une incidence importante ou dont on aurait pu raisonnablement croire qu'il aurait eu une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.